

# Le GCMS Fil Rouge

## Le GCMS Fil Rouge

La création de Fil Rouge, en 2005, résulte d'une préoccupation importante : l'insertion socio-professionnelle des personnes qui présentent des troubles d'ordre psychique. Il s'agit d'apporter des réponses adaptées à ces personnes en regroupant des professionnels de l'action sociale, du sanitaire, du champ du handicap et de l'entreprise.

### **9 structures sont concernées par ce projet.**

Etabli sous un principe de coopération, les Groupements de Coopération Médico-Sociaux se composent de structures issues de champs différents. Celles-ci veulent répondre à une même finalité et se regroupent pour y parvenir. Pour cela, plusieurs moyens sont possibles : mises à disposition moyens matériels (locaux, voitures...), de services (comptabilité...), et/ou de personnel. Chaque structure membre a un part de responsabilité au niveau juridique dans le groupement.

Plus d'informations sur les GCMS et GCSMS au niveau légal :

[http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/IM\\_DGAS-5D-2007-309\\_du\\_03-08-07\\_GCSMS.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/IM_DGAS-5D-2007-309_du_03-08-07_GCSMS.pdf)

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=313D8A64FF6067E0C9C790A0B309AC90.tpdila12v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006797418&dateTexte=20150227&categorieLien=id#LEGIARTI000006797418](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=313D8A64FF6067E0C9C790A0B309AC90.tpdila12v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI000006797418&dateTexte=20150227&categorieLien=id#LEGIARTI000006797418)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000814843&dateTexte=>

2005, c'est aussi l'année de la parution de la loi qui porte sur

**« l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ».**

C'est un tournant pour les institutions sociales et médico-sociales. Les missions générales des GCMS sont définies. Mais c'est surtout une avancée pour les personnes qui présentent des troubles d'ordre psychiques : ces troubles sont enfin reconnus comme pouvant être un handicap.

Les personnes accueillies par l'équipe de Fil Rouge sont dans des situations où leurs troubles impactent leur insertion socio-professionnelle, pouvant les mettre dans des situations de souffrance. Ces troubles peuvent en effet amener les personnes à se replier sur elles-mêmes, à s'isoler, à douter de soi, à être plus facilement fatigable, à gérer difficilement les émotions, les relations... et ce de

façon variable. Les effets secondaires des traitements médicaux peuvent également être facteurs de difficultés au niveau de la fatigabilité et de la mémoire.

Le panel des troubles étant vaste, les répercussions sur la vie des personnes peuvent l'être tout autant, de façons plus ou moins importantes selon les situations.

Fil Rouge se veut faciliter l'insertion des personnes en difficultés à la fois du côté social et du côté professionnel.

Les accompagnateurs de Fil Rouge prennent en compte les difficultés rencontrées par les personnes. Ils se basent également sur toutes les compétences et points d'appui des personnes qu'ils soutiennent.

Leur objectif principal est d'apporter à la personne les éléments qui lui manquent pour décider de son avenir socio-professionnel.

Pour mettre en place des suivis, Fil Rouge intervient via différentes prestations. Celles-ci sont financées par divers organismes. Les professionnels du champ sanitaire, social, professionnel et de l'insertion peuvent adresser des personnes vers le dispositif Fil Rouge selon différentes modalités.

### **A l'issue d'une phase de bilan-analyse, différents types de suivi sont possibles.**

Un **suivi global**, qui prend en compte tous les aspects de vie de la personne (santé, logement, démarches administratives, relation à soi et aux autres, etc.)

Un **suivi vers l'emploi**, dans lequel il s'agit pour la personne d'identifier les différentes possibilités professionnelles, de construire son projet professionnel, de le mettre en place, de rechercher un emploi ou encore de s'engager dans un emploi.

Un **suivi en emploi**, qui consiste pour la personne à gérer ses fragilités (travail sur l'environnement professionnel dans lequel il s'agit de sécuriser à la fois le salarié et l'employeur), à retourner en emploi ou à évoluer professionnellement.

Le soutien peut également être demandé par l'employeur.